

Le Congolais Lubanga premier coupable de l'histoire de la CPI

Source AFPL: l'ancien chef de milice de République démocratique du Congo (RDC) Thomas Lubanga a été reconnu coupable mercredi par la Cour pénale internationale (CPI) de crimes de guerre, pour avoir utilisé des enfants soldats, qui rendait son premier jugement. « La chambre a conclu à l'unanimité que l'accusation a prouvé au delà de tout doute raisonnable que Thomas Lubanga est coupable des crimes de conscription et d'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans et les a fait participer à un conflit armé », a déclaré le juge britannique Adrian Fulford qui a lu l'arrêt du jugement lors d'une audience publique à La Haye. Une peine sera prononcée ultérieurement, a précisé le Vatu d'habits traditionnels et d'un chapeau blancs, M. Lubanga est resté impassible lors de la lecture du jugement, échangeant seulement un bref sourire avec son épouse, assise au premier rang de la galerie du public, à la fin de l'audience. L'actrice américaine Angelina Jolie assistait au jugement dans les rangs du public. Le procès du fondateur et dirigeant principal de l'Union des patriotes congolais (UPC) et ex-commandant des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC) s'était ouvert le 26 janvier 2009 et achevé le 26 août 2011. Transféré à La Haye en 2006, Thomas Lubanga avait plaidé non coupable. Régie par le Statut de Rome entré en vigueur en 2002, la CPI, entrée en fonction en 2003, est le premier tribunal pénal international permanent chargé de juger les auteurs présumés de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.